

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL744

présenté par  
M. Boudié, rapporteur

-----

### ARTICLE 15

Au début de la première phrase de l'alinéa 5, substituer au mot :

« Lorsqu'interviennent »

les mots :

« Lorsque surviennent ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.